



Délais de remise d'acte authentique par notaire

Par **chambaud**, le **03/02/2010** à **22:17**

Bonjour,
nous avons décidé de procéder au partage d'un héritage (terrains) et le notaire nous a fait signer un projet d'acte de partage et payer par chèques et virements bancaires du 21/01/2010 tous les frais qui lui sont dus. quel est le délai qui lui est imparti pour nous remettre l'acte authentique de partage ? ce dernier ne répond plus depuis le paiement à nos diverses relances. quels recours avons-nous, auprès de quelles juridictions pour faire valoir nos droits et récupérer cet acte de partage ?
merci de votre réponse.